



Note d'information : report d'application durant la période COVID-19

Indice de révision : 00

1. Introduction

Dans le contexte actuel de la propagation continue du Coronavirus (Covid-19), IAF (International Accreditation Forum) a décidé des reports suivants :

- Report de la mise en application des documents **IAF MD 5 : 2019** « *Détermination du temps d'audit des systèmes de management de la qualité, des systèmes de management environnemental et des systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail* » et **IAF MD 22 : 2019** « *Application de la norme ISO/CEI 17021-1 à la certification de systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail (SMS&ST)* »
- Report des différentes échéances fixées dans le cadre des transitions vers les normes **ISO 50001 : 2018** et **ISO 22000 : 2018**

Ces décisions sont consultables sur le site de l'IAF : <https://iaffaq.com/>

2. Nouveaux échéanciers

Transition des documents IAF

	Date de mise en application initialement prévue	Nouvelle date de mise en application
IAF MD 5:2019 « <i>Détermination du temps d'audit des systèmes de management de la qualité, des systèmes de management environnemental et des systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail</i> »	07/05/2020	07/11/2020
IAF MD 22:2019 « <i>Application de la norme ISO/CEI 17021-1 à la certification de systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail (SMS&ST)</i> »		

Dans l'attente de la mise en application des documents IAF MD 5:2019 et IAF MD 22:2019, les documents IAF MD 5:2015 et IAF MD 22:2018 restent applicables.



Note d'information : report d'application durant la période COVID-19

Indice de révision : 00

Transition de la norme NF EN ISO 50001:2011 vers la norme NF EN ISO 50001:2018

<i>Extrait de la note de transition en vigueur</i>	Echéances initialement fixées	Nouvelles échéances
<i>Les organismes de certification doivent cesser de réaliser tout audit de certification (initial, surveillance et renouvellement) selon l'ISO 50001:2011 au maximum dans les 18 mois suivant la date de publication de la norme révisée. L'organisme de certification doit évaluer les résultats de l'audit selon la norme ISO 50001:2018 au regard du maintien de la certification selon l'ISO 50001:2011</i>	29/02/2020	31/08/2020
<i>La période de transition est fixée à 3 ans à dater de la publication de la norme révisée. La norme NF EN ISO 50001:2011 deviendra caduque le 31/08/2021. Toute certification délivrée selon l'ISO 50001:2011 sera caduque ou devra être retirée à l'issue de la période de transition.</i>	31/08/2021	28/02/2022

A compter du 01/09/2020, aucune observation d'activité ne pourra être faite sur un audit réalisé sur la version 2011 de l'ISO 50001.

Transition de la norme NF EN ISO 22000:2005 vers la norme NF EN ISO 22000:2018

<i>Extrait de la note de transition en vigueur</i>	Echéances initialement fixées	Nouvelles échéances
<i>La période de transition est fixée à 3 ans à dater de la publication de la norme révisée. La norme NF EN ISO 22000:2018 deviendra caduque le 30/06/2021. Toute certification délivrée selon l'ISO 22000:2005 sera caduque ou devra être retirée à l'issue de la période de transition.</i>	30/06/2021	31/12/2021

3. Mise à jour de l'attestation d'accréditation et de l'annexe technique

Une nouvelle attestation d'accréditation et son annexe technique va être émise d'ici le 30 juin 2020 pour tenir compte de ces nouvelles échéances.

